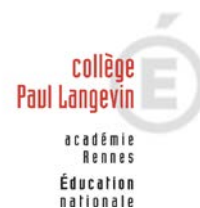




Collège Paul Langevin Hennebont Académie de Rennes



PROJET d'ETABLISSEMENT 2017-2020

Portant une ambition pour chacun de nos élèves en fonction de leurs besoins, leur projet et leur potentiel, l'équipe éducative du Collège Paul Langevin a construit un projet d'établissement décliné sur les quatre parcours prévus par la Réforme du Collège de 2016:

- **Parcours artistique, culturel, linguistique et sportif**
- **Parcours Santé**
- **Parcours Citoyen**
- **Parcours Avenir**

Le numérique étant aujourd'hui au cœur des pratiques pédagogiques, il est également évoqué dans ce projet d'établissement qui met en œuvre les actions visant à atteindre les trois axes du Contrat d'objectifs signé avec l'autorité académique en 2015:

1. Créer du lien pour favoriser la continuité du parcours dans le cadre du cycle 3
2. Veiller à l'épanouissement et au bien-être de chaque élève
3. Assurer la promotion de tous les élèves en étant attentif aux plus fragiles d'entre eux.

Le projet d'établissement du collège Langevin contribue au projet de l'Académie de Rennes, 2016-2019, intitulé « **Ambition, excellence, exigence** ».

Le Socle commun de connaissances, de compétences et de culture étant « **le programme des programmes** », les 4 parcours y font référence notamment dans les indicateurs retenus pour évaluer le degré d'atteinte des objectifs fixés par le Projet d'Etablissement (Socle consultable en annexe).

Parcours artistique, culturel, linguistique et sportif

Parcours artistique et culturel

Toutes les disciplines sont susceptibles de participer au développement artistique et culturel des élèves. Ce développement, tout au long des quatre années de collège, s'articule autour de quatre pôles principaux.

1. Le pôle disciplinaire :

Les programmes officiels incluent, au sein de chaque discipline, l'étude d'œuvres patrimoniales. En littérature, arts-plastiques et éducation musicale, les élèves sont régulièrement mis en contact avec des œuvres culturelles majeures. L'histoire des arts est enseignée en interdisciplinarité. La progression des élèves se construit autour d'un parcours jalonné de temps forts.

Ces études, inhérentes aux programmes, permettent de développer des connaissances propres aux divers discours artistiques et de les mettre en œuvre à travers les différents travaux demandés ; appropriation de repères et des langages artistiques, expression des émotions et structuration d'un jugement critique. Le travail autour d'une œuvre peut être commun à un niveau de classe. Ainsi, les professeurs de français ont expérimenté l'étude d'une œuvre commune, *Le Tour du monde en 80 jours* de Jules Verne, débouchant ensuite sur une visite de Nantes pour l'ensemble des classes de 6^{ème}. De manière générale, si les œuvres étudiées ne sont pas strictement identiques pour toutes les classes, et s'avèrent diversifiées, il n'en reste pas moins que l'approche permet à chaque élève de développer au cours des cycles 3 et 4 des connaissances communes, sa sensibilité et son analyse critique, son jugement, les œuvres n'étant qu'un moyen d'accéder au langage artistique.

Les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} SEGPA bénéficient de projets spécifiques en fonction des années (parcours théâtral, photographie, radio, slam).

2. Les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) permettent également de construire ce parcours artistique et culturel, en associant différentes disciplines dans la réalisation de projets concrets : travail autour du portrait en 5^{ème} Segpa, création d'une « Web radio liberté » en 4^{ème}, réalisation d'un film court « stop motion » et sortie au théâtre en 3^{ème}.

3. Les options et ateliers permettent aux élèves, sur la base du volontariat, de compléter leur parcours, en s'inscrivant dans différentes options ou ateliers proposés au sein de l'établissement : option latin en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} (étude d'œuvres littéraires et artistiques en lien avec l'Antiquité, séjours de découverte culturelle sur des sites archéologiques majeurs en Italie et en France), Orchestre (pratique instrumentale, concerts en tant que spectateurs et musiciens) et Comédie musicale (pratique vocale) pour tous les niveaux, Atelier artistique en 6^{ème} (initiation dessin, peinture, collage, sculpture, modelage). Ateliers complémentaires également envisagés : initiation aux pratiques artistiques, atelier de réalisation filmique pour les 4^{ème} et les 3^{ème}.

4. Ouverture sur le monde : les projets qui mènent les élèves à l'extérieur du collège (Nantes en 6^{ème}, voyage linguistique et culturel en Angleterre en 4^{ème}, séjour à Caen en 3^{ème}, sites archéologiques pour les latinistes en France et en Italie) sont autant d'occasions pour les élèves de fréquenter des musées, des œuvres, d'aller voir des spectacles.

- les projets motivent les élèves en leur permettant d'apprendre autrement,
- les projets favorisent le travail collaboratif des équipes pédagogiques,
- la pérennité des projets de niveaux permet un accès culturel à tous les élèves (qui sont complétés par la Politique de la Ville pour les élèves domiciliés dans le quartier de Keri-houais).

- **Axes à développer :** des lieux d'exposition dans l'établissement, la valorisation systématique de tous les projets à travers le site Web, l'organisation de concours d'éloquence et d'ateliers d'écriture, la possibilité de différencier les temps de sorties pour un même niveau.

Contribution du Parcours artistique et culturel au Contrat d'objectifs :

1 - Continuité du parcours cycle 3 :

Projets pédagogiques partagés avec les écoles (écriture collaborative autour de la mythologie, concours littéraires, littérature anglaise,...),

Indicateurs : validation des compétences du Socle commun au cycle 3 et attractivité du collège.

2 - Veiller à l'épanouissement et au bien-être de chaque élève :

A travers les projets de niveaux, renforcer la cohésion du collectif et la motivation de tous les élèves,

Être acteur en participant aux projets artistiques et culturels et apprendre à devenir spectateur.

Indicateurs : validation des compétences du Socle commun au cycle 3 et au cycle 4, taux de participation aux ateliers et options, enquête de satisfaction à réaliser auprès des élèves et des parents, attractivité du collège.

3 – Assurer la promotion de tous les élèves :

Permettre l'accès de tous les élèves à la culture et favoriser ainsi une meilleure réussite scolaire.

Indicateurs : validation des compétences du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture comptant pour moitié dans l'obtention du Diplôme National du Brevet (DNB) et évaluation des EPI dans le cadre de l'épreuve orale du DNB.

Parcours linguistique : les professeurs de Langues Vivantes ont pour objectif de développer chez leurs élèves le sentiment d'appartenance à l'Europe et de citoyen du monde et de les sensibiliser à la différence et aux diverses cultures. Il est également important de mettre en œuvre des projets afin de stimuler la curiosité des élèves et de développer chez eux les connaissances culturelles et linguistiques du pays de la langue cible tout en le formant à toutes les techniques de communication. Enfin, il est essentiel de permettre à chaque élève quels que soient ses besoins éducatifs et ses projets de s'épanouir pleinement dans un parcours de réussite.

- Dès la 6^{ème}, le cours de langues est un moyen de sensibiliser les élèves au monde, et de leur permettre de percevoir l'attrait d'une autre culture,

- L'apprentissage de la LV2 Espagnol dès la 5^{ème} permet aux élèves d'avoir plus de temps pour atteindre le niveau demandé en fin de 3^{ème} (A2). En outre, ils assimilent plus facilement une deuxième langue car les automatismes d'apprentissage sont déjà en place grâce à la LV1 enseignée depuis le CP,

- La journée langues organisée chaque année la veille du départ des 4^{ème} en Angleterre permet aux élèves et personnels volontaires d'échanger en anglais ou en espagnol de manière ludique, l'objectif recherché étant la communication plutôt que la perfection linguistique,

- Le voyage linguistique en Angleterre sur l'ensemble du niveau 4^{ème} offre aux élèves une première expérience d'immersion" et leur donne l'opportunité de mettre leurs acquis linguistiques en pratique dans un contexte réel,

- L' EPI 4^{ème} « Langues et cultures étrangères » est une occasion de mettre les deux langues en interaction et de donner du sens aux faits linguistiques et grammaticaux d'une façon moins scolaire (création d'une brochure touristique dans les deux langues par exemple).

- La valise Balibom (baladeurs MP4) offre une variété d'activités pour que les élèves puissent travailler en autonomie et à leur rythme, en écoutant par exemple un texte autant de fois que nécessaire ou en s'enregistrant pour corriger leur accent. L'utilisation de vidéos est également très attractive pour les élèves et peut être un plus pour améliorer la compréhension et l'expression orales.

Axes à développer : - un voyage linguistique dès la 6^{ème} (îles anglo-normandes par exemple),

- correspondance avec des établissements étrangers (via la plateforme e-twinning) pouvant aboutir à un jumelage avec un établissement scolaire étranger.

Indicateur retenu: taux de réussite au niveau A2 en fin de 3^{ème}. Pour atteindre cet objectif, il est essentiel de donner du sens aux activités pédagogiques en annonçant clairement les compétences évaluées dans un devoir par exemple. Aussi, les élèves doivent pouvoir travailler plus régulièrement avec les nouveaux outils numériques pour effectuer des recherches documentaires et réaliser des exposés en classe. Le travail sur documents authentiques doit toujours être privilégié.

Parcours sportif : en complément des séances hebdomadaires d'Education Physique et Sportive (EPS), des activités développées par l'Association Sportive (AS) dans le cadre de l'UNSS ainsi que celles qui sont proposées par l'équipe de Vie scolaire pendant la pause méridienne, le collège Langevin est labellisé pour l'accueil de deux sections sportives :

- **Kayak** de la 6^{ème} à la 3^{ème}

- **Football** en 6^{ème}/5^{ème}

Les élèves bénéficient d'un entraînement d'1h30 deux fois par semaine assuré par le club de Kayak d'Inzinzac-Lochrist et celui de L'US Montagnarde pour le football. Ces entraînements complètent ceux des clubs respectifs ainsi que les matchs et compétitions organisés le week-end.

Les élèves de section sportive participent également au championnat UNSS et sont suivis par le coordonnateur de leur section sportive qui assure le lien entre le collège et le club.

Ce parcours d'excellence sportive vient en complément de la scolarité traditionnelle et vise à l'épanouissement des élèves engagés dans cette dynamique qui doivent notamment apprendre à concilier les exigences scolaires et sportives.

Axes à développer :

- créer du lien avec les écoles primaires du secteur engagées dans des projets Kayak,

- section Football : extension sur les niveaux 4^{ème}/3^{ème} de façon à offrir un parcours complet aux élèves (U13-U15),

- valoriser l'engagement des élèves en section sportive (Folios)

Indicateur retenu : évolution du taux d'attractivité des deux sections sportives.

Parcours Santé

La santé est un élément essentiel de l'éducation qui constitue un facteur important de la réussite scolaire des enfants et des adolescents. L'analyse des besoins et demandes des élèves, ainsi que des ressources disponibles, nous a permis d'orienter notre action selon trois grandes thématiques en lien avec les programmes scolaires de chaque cycle dans le cadre du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

L'éducation nutritionnelle : l'objectif retenu pour les 4 niveaux du collège est de rendre chaque élève capable d'adopter une alimentation équilibrée. Une vente de pommes est ainsi proposée à tous aux récréations et permet de sensibiliser les élèves à l'intérêt de la consommation de fruits dans une alimentation saine. Ainsi, pour le cycle 3, outre l'étude des besoins de l'organisme et de l'équilibre nutritionnel assurée dans le cadre des SVT, les élèves participent à un « petit déjeuner éducatif » organisé par l'infirmière.

Au cycle 4, les 5^{ème} et les 3^{ème} découvrent puis approfondissent « l'alimentation des sportifs » dans le cadre de deux EPI successifs auxquels participent les enseignants d'EPS, d'anglais et de SVT (« Corps-Santé-Bien-être », projet surf en 5^{ème} et « Sciences, Technologie et Société », projet « course au large en équipe » en 3^{ème}). Pour les élèves de SEGPA, les connaissances acquises sur l'équilibre alimentaire en cycle 3, sont approfondies en 3^{ème} lors de l'enseignement de la Prévention Santé Environnement (PSE), mais également au cours de projets en « Découverte professionnelle ».

Axes à développer : en partenariat avec le Lycée Professionnel Zola assurant le service de demi-pension, conforter la Commission menu et organiser des repas à thème lors de la semaine du goût.

Indicateurs retenus: validation des compétences du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture, bilans d'entretien lors de rencontres avec l'infirmière ainsi que l'observation de la baisse de consommation de friandises sur les temps de Vie scolaire.

La prévention des conduites à risque : au cycle 3, l'objectif principal est de permettre à l'élève d'apprendre à s'organiser pour préserver son dos. Mme la CPE et l'infirmière conduiront une action d'information et de sensibilisation sur le danger pour le dos, du poids exagéré des cartables et des mauvaises postures. Dans ce cadre, des pesées de cartables, avant et après information, seront réalisées. La diminution sensible du nombre de manuels scolaires transportés par les élèves participe également de cette prévention. Sont également abordées l'hygiène bucco-dentaire et la protection du soleil.

Au cycle 4, en lien avec l'entrée dans l'adolescence, on accentue la prévention autour des risques de perturbation du système nerveux liés à la consommation d'alcool ou de drogues. Ces différents risques seront étudiés en cours de SVT, lors de la préparation à l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière, ASSR1 en 5^{ème} et ASSR2 en 3^{ème}, ainsi que dans le cadre des actions programmées par le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) et de l'EPI « Corps, santé, bien-être et sécurité » en 5^{ème}.

Les changements liés à la puberté : Être conscient de la nécessité pour soi et pour les autres d'avoir une bonne hygiène corporelle. Être capable d'adopter une attitude responsable et respectueuse d'autrui. Être capable de communiquer et retranscrire les messages de prévention.

Au cycle 3, une séance axée sur la puberté (hygiène corporelle, sommeil, ...) est proposée en SVT en lien avec l'infirmière. Par ailleurs, au CDI, existe un fond documentaire sur la puberté. Au cycle 4, des rencontres avec des intervenants extérieurs sont organisées par le CESC pour traiter notamment la question des « relations filles-garçons ». Les professeurs abordent également la contraception en cours de SVT ou en PSE pour les élèves de Segpa.

Indicateurs retenus: diminution du nombre d'élèves signalés à l'infirmière pour problème d'hygiène ou difficultés liées à la puberté, diminution des incivilités et réflexions sexistes entre les élèves.

Parcours Citoyen

Inscrit dans le projet global de formation de l'élève, ce parcours s'adresse à des citoyens en devenir qui prennent progressivement conscience de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs responsabilités. Adossé à l'ensemble des enseignements, en particulier l'enseignement moral et civique (EMC), l'éducation aux médias et à l'information (EMI), et participant du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture, le parcours citoyen concourt à la transmission des valeurs et principes de la République et de la vie dans les sociétés démocratiques.

La transmission des valeurs citoyennes comme la laïcité, la solidarité, le devoir de mémoire : la compréhension du principe de laïcité et sa mise en pratique au collège constituent les objectifs spécifiques de l'EMC sur les quatre niveaux.

En ce qui concerne plus largement les valeurs citoyennes, les élèves des quatre niveaux participent à l'opération « Père Noël vert » en lien avec le Secours populaire. Dans le cadre de l'EMC, les élèves de 5^{ème} sont les initiateurs et les organisateurs de cette opération qui consiste en une collecte de cadeaux de Noël pour les familles défavorisées. Ancrée dans le principe de solidarité, cette action permet aux élèves de mesurer le sens de l'engagement.

Le devoir de mémoire est également transmis aux élèves notamment par le biais de témoignages de rescapés des camps, la participation d'élèves volontaires aux cérémonies commémoratives, la visite du Mémorial de Caen et des plages du débarquement en 3^{ème}.

Indicateur retenu : évaluation du domaine 3 du socle.

La culture de l'égalité contribue directement à l'objectif 2 du contrat d'objectifs visant au bien-être des élèves : l'objectif spécifique est de dénoncer les préjugés hommes/femmes dans la vie quotidienne. Un concours d'affiches avec photographies et slogans dénonçant une situation sexiste est organisé en 5^{ème} par les professeurs de français et d'arts-plastiques. Les élèves du collège votent et le taux de participation est calculé afin d'évaluer l'intérêt de l'ensemble des élèves pour la question. A l'issue du vote, il est demandé aux élèves de faire, sur le bulletin, une proposition pour lutter contre le sexisme dans la vie de tous les jours. **La lutte contre toutes les formes de discrimination** : une charte du « Bien vivre ensemble » a été élaborée par les élèves de Segpa et elle est appliquée à l'ensemble des élèves. L'objectif est d'établir un climat garantissant le respect mutuel. Afin d'évaluer son application, un questionnaire sur le climat scolaire est adressé tous les ans aux 6^{ème} et 5^{ème} par Mme la CPE. **La lutte contre le harcèlement** : les professeurs abordent cette question dans le cadre du programme d'EMC en 6^{ème}, Mme la CPE et Mme l'assistante sociale interviennent également en 5^{ème} et 4^{ème} sur cette

thématique. En 3^{ème}, sur la base du travail fourni en classe avec le professeur d'EMC, une information sur le harcèlement est assurée par les élèves de 3^{ème} auprès des autres classes du collège. L'ensemble est évalué notamment dans le domaine 3 du socle commun et les statistiques de la Vie scolaire permettent d'observer l'évolution des cas de harcèlement.

L'Éducation au Développement Durable (EDD) : les programmes de plusieurs disciplines ainsi que les projets de différents EPI abordent cette question centrale pour l'avenir de l'humanité.

En outre, les élèves de 4^{ème} A participent à l'entretien du jardin pédagogique du collège et apprennent aux 6^{ème} A, sous la forme du tutorat, bouturage et autres travaux de jardinage, mettant en pratique certains principes de l'Éducation au Développement Durable. L'ensemble est évalué à l'aide du domaine 2 du socle commun.

L'Éducation aux médias et à l'information (EMI) a pour objectif principal d'apprendre à s'informer et à communiquer par le biais de différents médias. En 6^{ème}, les élèves découvrent les médias et l'information au CDI. Les niveaux 5^{ème} et 4^{ème} sont le temps privilégié de l'éducation aux usages d'internet au CDI. Le tout est évalué dans le domaine 2 du socle. Une intervention de prévention est programmée à chaque niveau de classe sur les usages et les risques liés à Internet et aux réseaux sociaux dans le cadre du CESC.

L'Éducation à la Défense nationale est un point important du programme d'Éducation Morale et Civique en 3^{ème} notamment par le biais d'études de cas. L'ensemble est évalué dans le domaine 3 du socle. Les grands enjeux de la Défense nationale sont également abordés à l'occasion de l'intervention du CIRFA (Centre d'information et de recrutement des Forces Armées) auprès des élèves de 3^{ème} volontaires.

Parcours Avenir

L'établissement offre un programme d'information et d'orientation étoffé de la 6^{ème} à la 3^{ème} qui répond aux besoins des élèves dans la construction progressive de leur projet personnel de formation. Si l'on déplore quelques très rares sorties précoces en fin de 5^{ème}, l'orientation en 3^{ème} Préparatoire à l'Enseignement Professionnel (3^{ème} PEP) est en revanche conforme au taux académique (5% de la cohorte 4^{ème}). Le collège accueille parfois des élèves de 4^{ème}/3^{ème} en situation de déscolarisation avec une orientation en Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP) mais sans affectation. L'orientation en 2^{nde} GT est en phase de stabilisation dans la moyenne académique (65-70%). L'affectation en 2^{nde} Professionnelle sur vœu 1 est globalement satisfaisante voire très satisfaisante en Segpa en 1^{ère} année de CAP.

On observe une absence de mobilité chez certains de nos élèves de 3^{ème} qui préfèrent une orientation de proximité (Lycée Professionnel Zola) ayant peu à voir avec leurs motivations réelles. Les élèves de Segpa s'avèrent davantage mobiles, l'affectation en Segpa à l'issue de l'école primaire sur un collège parfois éloigné de leur domicile les a davantage préparés à cette nécessaire mobilité.

Les professeurs principaux de 3^{ème} se heurtent chaque année à la difficulté pour quelques familles à s'engager dans le processus de réflexion et d'échanges sur le projet de l'élève, préalable pourtant indispensable à une orientation choisie plutôt que subie.

Objectifs et indicateurs retenus:

- pérenniser le Parcours avenir existant, l'enrichir au gré des opportunités,

- **éviter toute sortie précoce du collège en fin de 5^{ème}** sauf pour des élèves réellement motivés par les métiers de l'horticulture (Lycée Professionnel du Talhouët) ou de la mer (Lycée maritime d'Etel),
 - maintenir un taux conforme à l'attendu académique pour l'orientation en **3^{ème} Préparatoire à l'Enseignement Professionnel (PEP)** soit **5 %** de la cohorte 4^{ème},
 - proposer si nécessaire un **parcours alternatif** afin d'éviter les conseils de discipline et/ou la déscolarisation en impliquant davantage, aux côtés de l'équipe de direction, l'équipe pédagogique et notamment le Professeur principal ainsi que l'Assistante sociale et la Conseillère d'orientation (Commission de suivi). Elaboration d'un document interne (diagnostic, objectifs et modalités du parcours : edt aménagé, stages en entreprise, projet d'orientation,...),
- **stabiliser l'orientation en 2^{nde} GT (65-70%)** en informant mieux les parents de 3^{ème} (calendrier annuel de l'orientation et temps forts : stage en entreprise, mini-stages en Lycée professionnel, Forum post 3^{ème}, forum des métiers, Portes ouvertes des Lycées). Un document synthétique est à élaborer incluant également les DNB blancs, l'oral et les épreuves écrites du DNB (pour les parents de Segpa, l'information individuelle doit toujours être privilégiée),
- le dispositif « **découverte de la voie technologique** » est à pérenniser, il aide les élèves à découvrir des bacs technologiques autres que STMG proposé par le lycée de secteur et ainsi à envisager plus sereinement une mobilité géographique,
- Les élèves de 3^{ème} en difficulté réelle du point de vue de leur orientation doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement au Forum des formations post 3^{ème} de Lorient au même titre que les élèves de Segpa,
- **viser en fin de 3^{ème} un taux d'affectation sur le vœu 1 le plus élevé possible.** Le Parcours avenir sur 4 ans doit préparer l'élève à effectuer en 3^{ème} des vœux d'orientation en adéquation avec sa motivation, ses centres d'intérêt et son potentiel. L'outil Folios permet de conserver sous format numérique ce parcours en archivant l'ensemble des démarches individuelles et collectives menées de la 6^{ème} à la 3^{ème} ; l'orientation de fin de 3^{ème} ne doit pas être vécue comme une étape difficile mais bien comme l'aboutissement naturel d'un cheminement progressif et respectueux de l'élève, un parcours sur 4 années.

Axes à développer : s'inscrire dans la démarche des Cordées de la réussite avec l'Université de Bretagne Sud (UBS) : 2 étudiants de l'UBS accompagnent 8 élèves de 3^{ème} sur 3 axes : méthodologie, orientation et ouverture culturelle.

Volet numérique du projet d'établissement Horizon 2020

Faciliter l'insertion sociale et professionnelle des élèves dans un contexte global où le numérique prend chaque jour plus d'ampleur nécessite :

- **d'enrichir le parc informatique** en entrant dans le dispositif « collège numérique », chaque salle de classe équipée à terme d'outils nomades,

- **de développer la communication numérique entre tous les usagers** du collège (professeurs – élèves, professeurs – parents, ...),
- **d'élaborer un plan de formation annuel** en sollicitant les ressources humaines à l'interne (Référents aux Usages Pédagogiques du Numérique (RUPN)) , le Résecentice (réseau de personnels Education nationale), les chargés de mission du Conseil Départemental (Collège numérique 56) et en évaluant systématiquement chaque formation afin de mesurer l'impact réel sur l'évolution des pratiques professionnelles,
- **de s'approprier parfaitement l'outil Folios** pour les 4 parcours et les EPI : archivage des travaux réalisés au cours des 4 années collège (préparation à l'épreuve orale du Diplôme National du Brevet).

Nés de la Réforme du Collège de 2016, les 4 parcours et 5 Enseignements Pratiques Interdisciplinaires constituent l'ossature du Projet d'établissement du collège Paul Langevin. Ils se nourrissent ou viennent utilement compléter le travail réalisé dans toutes les disciplines ainsi que dans le cadre de l'Accompagnement Personnalisé en Français et en Mathématiques sur les 4 niveaux, l'AP s'inscrivant dans une démarche pédagogique différenciée partant des besoins de l'élève que celui-ci soit en réussite ou en difficulté. Le dispositif « Devoirs faits » mis en place à la rentrée 2017 contribue également à cette dynamique en s'assurant que tous les élèves volontaires puissent quitter l'établissement en ayant réalisé leurs devoirs leur garantissant ainsi les meilleures conditions de réussite.

Pour mémoire, les 5 EPI du Collège Paul Langevin (cycle 4) :

niveau 5^{ème} : « Corps, santé, bien-être et sécurité »

niveau 4^{ème} : « Langues et cultures étrangères » et « Information, communication et citoyenneté »

niveau 3^{ème} : « Sciences, technologie et société » et « Culture et création artistiques ».

Annexe : Socle commun de connaissances, de compétences et de culture .

Socle commun de connaissances, de compétences et de culture

NOR : MENE1506516D

décret n° 2015-372 du 31-3-2015 - J.O. du 2-4-2015

MENESR - DGESCO A1-2

Vu code de l'éducation, notamment article L. 122-1-1 ; avis du CSP du 12-2-2015 ; avis du CSE du 12-3-2015

Publics concernés : élèves en cours de scolarité obligatoire des écoles élémentaires, des collèges et lycées publics et privés sous contrat de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole, et, pour l'annexe, les enfants instruits dans la famille ou dans les établissements d'enseignement privés hors contrat.

Objet : publication du nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016.

Notice : le décret prévoit un nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture destiné à remplacer le socle commun de connaissances et de compétences actuellement en vigueur.

Références : le présent décret est pris en application de l'article L. 122-1-1 du code de l'éducation dans sa rédaction issue de l'article 13 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République. Le code de l'éducation modifié par le présent décret peut être consulté, dans sa rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Article 1 - Les articles D. 122-1 à D. 122-3 du code de l'éducation sont remplacés par les dispositions suivantes :

« Art. D. 122-1. - Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture prévu à l'article L. 122-1-1 est composé de cinq domaines de formation qui définissent les grands enjeux de formation durant la scolarité obligatoire :

« 1° les langages pour penser et communiquer : ce domaine vise l'apprentissage de la langue française, des langues étrangères et, le cas échéant, régionales, des langages scientifiques, des langages informatiques et des médias ainsi que des langages des arts et du corps ;

« 2° les méthodes et outils pour apprendre : ce domaine vise un enseignement explicite des moyens d'accès à l'information et à la documentation, des outils numériques, de la conduite de projets individuels et collectifs ainsi que de l'organisation des apprentissages ;

« 3° la formation de la personne et du citoyen : ce domaine vise un apprentissage de la vie en société, de l'action collective et de la citoyenneté, par une formation morale et civique respectueuse des choix personnels et des responsabilités individuelles ;

« 4° les systèmes naturels et les systèmes techniques : ce domaine est centré sur l'approche scientifique et technique de la Terre et de l'Univers ; il vise à développer la curiosité, le sens de l'observation, la capacité à résoudre des problèmes ;

« 5° les représentations du monde et l'activité humaine : ce domaine est consacré à la compréhension des sociétés dans le temps et dans l'espace, à l'interprétation de leurs productions culturelles et à la connaissance du monde social contemporain. »

« Art. D. 122-2. - Chaque domaine de formation énoncé à l'article D. 122-1 comprend des objectifs de connaissances et de compétences qui sont définis en annexe à la présente section.

« Chacun de ces domaines requiert la contribution transversale et conjointe de toutes les disciplines et démarches éducatives.

« Les objectifs de connaissances et de compétences de chaque domaine de formation et la contribution de chaque discipline ou enseignement à ces domaines sont déclinés dans les programmes d'enseignement prévus à l'article L. 311-1 et suivants. »

« Art. D. 122-3. - Les acquis des élèves dans chacun des domaines de formation sont évalués au cours de la scolarité sur la base des connaissances et compétences attendues à la fin des cycles 2, 3 et 4, telles qu'elles sont fixées par les programmes d'enseignement.

« Dans le domaine de formation intitulé "les langages pour penser et communiquer", cette évaluation distingue quatre composantes : langue française ; langues étrangères et, le cas échéant, langues régionales ; langages mathématiques, scientifiques et informatiques ; langages des arts et du corps.

« L'acquisition et la maîtrise de chacun de ces domaines ne peuvent être compensées par celles d'un autre domaine. Les quatre composantes du premier domaine, mentionnées dans l'alinéa ci-dessus, ne peuvent être compensées entre elles.

« En fin de cycle 4, le diplôme national du brevet atteste la maîtrise du socle commun. »

Article 2 - L'annexe du présent décret remplace l'annexe de la section 1 du chapitre II du titre II du livre Ier du code de l'éducation.

Article 3 - Le code de l'éducation est ainsi modifié :

1° À l'article D. 131-11, les termes : « D. 122-1 » sont remplacés par les termes : « D. 122-2 » ;

2° Dans toutes les dispositions réglementaires en vigueur, les mots : « socle commun de connaissances et compétences » et les mots : « socle commun de connaissances et de compétences » sont remplacés par les mots : « socle commun de connaissances, de compétences et de culture ».

Article 4 - Les dispositions du présent décret sont applicables à Wallis-et-Futuna, en Polynésie Française et en Nouvelle-Calédonie à l'exception, pour ce dernier territoire, des classes de l'enseignement primaire.

Article 5 - Le présent décret entre en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2016.

Article 6 - La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et la ministre des outre-mer sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 31 mars 2015

Manuel Valls Par le premier ministre :

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche Najat Vallaud-Belkacem

La ministre des outre-mer

George Pau-Langevin

Annexe

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture couvre la période de la scolarité obligatoire, c'est-à-dire dix années fondamentales de la vie et de la formation des enfants, de six à seize ans. Il correspond pour l'essentiel aux enseignements de l'école élémentaire et du collège qui constituent une culture scolaire commune. Précédée pour la plupart des élèves par une scolarisation en maternelle qui a permis de poser de premières bases en matière d'apprentissage et de vivre ensemble, la scolarité obligatoire poursuit un double objectif de formation et de socialisation. Elle donne aux élèves une culture commune, fondée sur les connaissances et compétences indispensables, qui leur permettra de s'épanouir personnellement, de développer leur sociabilité, de réussir la suite de leur parcours de formation, de s'insérer dans la société où ils vivront et de participer, comme citoyens, à son évolution. Le socle commun doit devenir une référence centrale pour le travail des enseignants et des acteurs du système éducatif, en ce qu'il définit les finalités de la scolarité obligatoire et qu'il a pour exigence que l'École tienne sa promesse pour tous les élèves.

Le socle commun doit être équilibré dans ses contenus et ses démarches :

- il ouvre à la connaissance, forme le jugement et l'esprit critique, à partir d'éléments ordonnés de connaissance rationnelle du monde ;
- il fournit une éducation générale ouverte et commune à tous et fondée sur des valeurs qui permettent de vivre dans une société tolérante, de liberté ;
- il favorise un développement de la personne en interaction avec le monde qui l'entoure ;
- il développe les capacités de compréhension et de création, les capacités d'imagination et d'action ;
- il accompagne et favorise le développement physique, cognitif et sensible des élèves, en respectant leur intégrité ;
- il donne aux élèves les moyens de s'engager dans les activités scolaires, d'agir, d'échanger avec autrui, de conquérir leur autonomie et d'exercer ainsi progressivement leur liberté et leur statut de citoyen responsable.

L'élève engagé dans la scolarité apprend à réfléchir, à mobiliser des connaissances, à choisir des démarches et des procédures adaptées, pour penser, résoudre un problème, réaliser une tâche complexe ou un projet, en particulier dans une situation nouvelle ou inattendue. Les enseignants définissent les modalités les plus pertinentes pour parvenir à ces objectifs en suscitant l'intérêt des élèves, et centrent leurs activités ainsi que les pratiques des enfants et des adolescents sur de véritables enjeux intellectuels, riches de sens et de progrès.

Le socle commun identifie les connaissances et compétences qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire. Une compétence est l'aptitude à mobiliser ses ressources (connaissances, capacités, attitudes) pour accomplir une tâche ou faire face à une situation complexes ou inédites. Compétences et connaissances ne sont ainsi pas en opposition. Leur acquisition suppose de prendre en compte dans le processus d'apprentissage les

vécus et les représentations des élèves, pour les mettre en perspective, enrichir et faire évoluer leur expérience du monde.

Par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013, la République s'engage afin de permettre à tous les élèves d'acquérir le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, porteur de la culture commune. Il s'agit de contribuer au succès d'une école de la réussite pour tous, qui refuse exclusions et discriminations et qui permet à chacun de développer tout son potentiel par la meilleure éducation possible.

La logique du socle commun implique une acquisition progressive et continue des connaissances et des compétences par l'élève, comme le rappelle l'intitulé des cycles d'enseignement de la scolarité obligatoire que le socle commun oriente : cycle 2 des apprentissages fondamentaux, cycle 3 de consolidation, cycle 4 des approfondissements. Ainsi, la maîtrise des acquis du socle commun doit se concevoir dans le cadre du parcours scolaire de l'élève et en référence aux attendus et objectifs de formation présentés par les programmes de chaque cycle. La vérification de cette maîtrise progressive est faite tout au long du parcours scolaire et en particulier à la fin de chaque cycle. Cela contribue à un suivi des apprentissages de l'élève. Pour favoriser cette maîtrise, des stratégies d'accompagnement sont à mettre en oeuvre dans le cadre de la classe, ou, le cas échéant, des groupes à effectifs réduits constitués à cet effet.

Domaine 1 : les langages pour penser et communiquer

Le domaine des langages pour penser et communiquer recouvre quatre types de langage, qui sont à la fois des objets de savoir et des outils : la langue française ; les langues vivantes étrangères ou régionales ; les langages mathématiques, scientifiques et informatiques ; les langages des arts et du corps. Ce domaine permet l'accès à d'autres savoirs et à une culture rendant possible l'exercice de l'esprit critique ; il implique la maîtrise de codes, de règles, de systèmes de signes et de représentations. Il met en jeu des connaissances et des compétences qui sont sollicitées comme outils de pensée, de communication, d'expression et de travail et qui sont utilisées dans tous les champs du savoir et dans la plupart des activités.

Objectifs de connaissances et de compétences pour la maîtrise du socle commun

Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit

L'élève parle, communique, argumente à l'oral de façon claire et organisée ; il adapte son niveau de langue et son discours à la situation, il écoute et prend en compte ses interlocuteurs.

Il adapte sa lecture et la module en fonction de la nature et de la difficulté du texte. Pour construire ou vérifier le sens de ce qu'il lit, il combine avec pertinence et de façon critique les informations explicites et implicites issues de sa lecture. Il découvre le plaisir de lire.

L'élève s'exprime à l'écrit pour raconter, décrire, expliquer ou argumenter de façon claire et organisée. Lorsque c'est nécessaire, il reprend ses écrits pour rechercher la formulation qui convient le mieux et préciser ses intentions et sa pensée.

Il utilise à bon escient les principales règles grammaticales et orthographiques. Il emploie à l'écrit comme à l'oral un vocabulaire juste et précis.

Dans des situations variées, il recourt, de manière spontanée et avec efficacité, à la lecture comme à l'écriture.

Il apprend que la langue française a des origines diverses et qu'elle est toujours en évolution. Il est sensibilisé à son histoire et à ses origines latines et grecques.

Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale

L'élève pratique au moins deux langues vivantes étrangères ou, le cas échéant, une langue étrangère et une langue régionale.

Pour chacune de ces langues, il comprend des messages oraux et écrits, s'exprime et communique à l'oral et à l'écrit de manière simple mais efficace. Il s'engage volontiers dans le dialogue et prend part activement à des conversations. Il adapte son niveau de langue et son discours à la situation, il écoute et prend en compte ses interlocuteurs. Il maîtrise suffisamment le code de la langue pratiquée pour s'insérer dans une communication liée à la vie quotidienne : vocabulaire, prononciation, construction des phrases ; il possède aussi des connaissances sur le contexte culturel propre à cette langue (modes de vie, organisations sociales, traditions, expressions artistiques...).

Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques

L'élève utilise les principes du système de numération décimal et les langages formels (lettres, symboles...) propres aux mathématiques et aux disciplines scientifiques, notamment pour effectuer des calculs et modéliser des situations. Il lit des plans, se repère sur des cartes. Il produit et utilise des représentations d'objets, d'expériences, de phénomènes naturels tels que schémas, croquis, maquettes, patrons ou figures géométriques. Il lit, interprète, commente, produit des tableaux, des graphiques et des diagrammes organisant des données de natures diverses.

Il sait que des langages informatiques sont utilisés pour programmer des outils numériques et réaliser des traitements automatiques de données. Il connaît les principes de base de l'algorithmique et de la conception des programmes informatiques. Il les met en oeuvre pour créer des applications simples.

Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps

Sensibilisé aux démarches artistiques, l'élève apprend à s'exprimer et communiquer par les arts, de manière individuelle et collective, en concevant et réalisant des productions, visuelles, plastiques, sonores ou verbales notamment. Il connaît et comprend les particularités des différents langages artistiques qu'il emploie. Il justifie ses intentions et ses choix en s'appuyant sur des notions d'analyse d'oeuvres.

Il s'exprime par des activités, physiques, sportives ou artistiques, impliquant le corps. Il apprend ainsi le contrôle et la maîtrise de soi.

Domaine 2 : les méthodes et outils pour apprendre

Ce domaine a pour objectif de permettre à tous les élèves d'apprendre à apprendre, seuls ou collectivement, en classe ou en dehors, afin de réussir dans leurs études et, par la suite, se former tout au long de la vie. Les méthodes et outils pour apprendre doivent faire l'objet d'un apprentissage explicite en situation, dans tous les enseignements et espaces de la vie scolaire.

En classe, l'élève est amené à résoudre un problème, comprendre un document, rédiger un texte, prendre des notes, effectuer une prestation ou produire des objets. Il doit savoir apprendre une leçon, rédiger un devoir, préparer un exposé, prendre la parole, travailler à un projet, s'entraîner en choisissant les démarches adaptées aux objectifs d'apprentissage préalablement explicités. Ces compétences requièrent l'usage de tous les outils théoriques et pratiques à sa disposition, la fréquentation des bibliothèques et centres de documentation, la capacité à utiliser de manière pertinente les technologies numériques pour faire des recherches, accéder à l'information, la hiérarchiser et produire soi-même des contenus.

La maîtrise des méthodes et outils pour apprendre développe l'autonomie et les capacités d'initiative ; elle favorise l'implication dans le travail commun, l'entraide et la coopération.

Objectifs de connaissances et de compétences pour la maîtrise du socle commun

Organisation du travail personnel

L'élève se projette dans le temps, anticipe, planifie ses tâches. Il gère les étapes d'une production, écrite ou non, mémorise ce qui doit l'être.

Il comprend le sens des consignes ; il sait qu'un même mot peut avoir des sens différents selon les disciplines.

Pour acquérir des connaissances et des compétences, il met en oeuvre les capacités essentielles que sont l'attention, la mémorisation, la mobilisation de ressources, la concentration, l'aptitude à l'échange et au questionnement, le respect des consignes, la gestion de l'effort.

Il sait identifier un problème, s'engager dans une démarche de résolution, mobiliser les connaissances nécessaires, analyser et exploiter les erreurs, mettre à l'essai plusieurs solutions, accorder une importance particulière aux corrections.

L'élève sait se constituer des outils personnels grâce à des écrits de travail, y compris numériques : notamment prise de notes, brouillons, fiches, lexiques, nomenclatures, cartes mentales, plans, croquis, dont il peut se servir pour s'entraîner, réviser, mémoriser.

Coopération et réalisation de projets

L'élève travaille en équipe, partage des tâches, s'engage dans un dialogue constructif, accepte la contradiction tout en défendant son point de vue, fait preuve de diplomatie, négocie et recherche un consensus.

Il apprend à gérer un projet, qu'il soit individuel ou collectif. Il en planifie les tâches, en fixe les étapes et évalue l'atteinte des objectifs.

L'élève sait que la classe, l'école, l'établissement sont des lieux de collaboration, d'entraide et de mutualisation des savoirs. Il aide celui qui ne sait pas comme il apprend des autres. L'utilisation des outils numériques contribue à ces modalités d'organisation, d'échange et de collaboration.

Médias, démarches de recherche et de traitement de l'information

L'élève connaît des éléments d'histoire de l'écrit et de ses différents supports. Il comprend les modes de production et le rôle de l'image.

Il sait utiliser de façon réfléchie des outils de recherche, notamment sur Internet. Il apprend à confronter différentes sources et à évaluer la validité des contenus. Il sait traiter les informations collectées, les organiser, les mémoriser sous des formats appropriés et les mettre en forme. Il les met en relation pour construire ses connaissances.

L'élève apprend à utiliser avec discernement les outils numériques de communication et d'information qu'il côtoie au quotidien, en respectant les règles sociales de leur usage et toutes leurs potentialités pour apprendre et travailler. Il accède à un usage sûr, légal et éthique pour produire, recevoir et diffuser de l'information. Il développe une culture numérique.

Il identifie les différents médias (presse écrite, audiovisuelle et Web) et en connaît la nature. Il en comprend les enjeux et le fonctionnement général afin d'acquérir une distance critique et une autonomie suffisantes dans leur usage.

Outils numériques pour échanger et communiquer

L'élève sait mobiliser différents outils numériques pour créer des documents intégrant divers médias et les publier ou les transmettre, afin qu'ils soient consultables et utilisables par d'autres. Il sait réutiliser des productions collaboratives pour enrichir ses propres réalisations, dans le respect des règles du droit d'auteur.

L'élève utilise les espaces collaboratifs et apprend à communiquer notamment par le biais des réseaux sociaux dans le respect de soi et des autres. Il comprend la différence entre sphères publique et privée. Il sait ce qu'est une identité numérique et est attentif aux traces qu'il laisse.

Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen

L'École a une responsabilité particulière dans la formation de l'élève en tant que personne et futur citoyen. Dans une démarche de coéducation, elle ne se substitue pas aux familles, mais elle a pour tâche de transmettre aux jeunes les valeurs fondamentales et les principes inscrits dans la Constitution de notre pays. Elle permet à l'élève d'acquérir la capacité à juger par lui-même, en même temps que le sentiment d'appartenance à la société. Ce faisant, elle permet à l'élève de développer dans les situations concrètes de la vie scolaire son aptitude à vivre de manière autonome, à participer activement à l'amélioration de la vie commune et à préparer son engagement en tant que citoyen.

Ce domaine fait appel :

- à l'apprentissage et à l'expérience des principes qui garantissent la liberté de tous, comme la liberté de conscience et d'expression, la tolérance réciproque, l'égalité, notamment entre les hommes et les femmes, le refus des discriminations, l'affirmation de la capacité à juger et agir par soi-même ;
- à des connaissances et à la compréhension du sens du droit et de la loi, des règles qui permettent la participation à la vie collective et démocratique et de la notion d'intérêt général ;
- à la connaissance, la compréhension mais aussi la mise en pratique du principe de laïcité, qui permet le déploiement du civisme et l'implication de chacun dans la vie sociale, dans le respect de la liberté de conscience.

Ce domaine est mis en œuvre dans toutes les situations concrètes de la vie scolaire où connaissances et valeurs trouvent, en s'exerçant, les conditions d'un apprentissage permanent, qui procède par l'exemple, par l'appel à la sensibilité et à la conscience, par la mobilisation du vécu et par l'engagement de chacun.

Objectifs de connaissances et de compétences pour la maîtrise du socle commun

Expression de la sensibilité et des opinions, respect des autres

L'élève exprime ses sentiments et ses émotions en utilisant un vocabulaire précis.

Il exploite ses facultés intellectuelles et physiques en ayant confiance en sa capacité à réussir et à progresser.

L'élève apprend à résoudre les conflits sans agressivité, à éviter le recours à la violence grâce à sa maîtrise de moyens d'expression, de communication et d'argumentation. Il respecte les opinions et la liberté d'autrui, identifie et rejette toute forme d'intimidation ou d'emprise. Apprenant à mettre à distance préjugés et stéréotypes, il est capable d'apprécier les personnes qui sont différentes de lui et de vivre avec elles. Il est capable aussi de faire preuve d'empathie et de bienveillance.

La règle et le droit

L'élève comprend et respecte les règles communes, notamment les règles de civilité, au sein de la classe, de l'école ou de l'établissement, qui autorisent et contraignent à la fois et qui engagent l'ensemble de la communauté éducative. Il participe à la définition de ces règles dans le cadre adéquat. Il connaît le rôle éducatif et la gradation des sanctions ainsi que les grands principes et institutions de la justice.

Il comprend comment, dans une société démocratique, des valeurs communes garantissent les libertés individuelles et collectives, trouvent force d'application dans des règles et dans le système du droit, que les citoyens peuvent faire évoluer selon des procédures organisées.

Il connaît les grandes déclarations des droits de l'homme (notamment la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948), la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 et les principes fondateurs de la République française. Il connaît le sens du principe de laïcité ; il en mesure la profondeur historique et l'importance pour la démocratie dans notre pays. Il comprend que la laïcité garantit la liberté de conscience, fondée sur l'autonomie du jugement de chacun et institue des règles permettant de vivre ensemble pacifiquement.

Il connaît les principales règles du fonctionnement institutionnel de l'Union européenne et les grands objectifs du projet européen.

Réflexion et discernement

L'élève est attentif à la portée de ses paroles et à la responsabilité de ses actes.

Il fonde et défend ses jugements en s'appuyant sur sa réflexion et sur sa maîtrise de l'argumentation. Il comprend les choix moraux que chacun fait dans sa vie ; il peut discuter de ces choix ainsi que de quelques grands problèmes éthiques liés notamment aux évolutions sociales, scientifiques ou techniques.

L'élève vérifie la validité d'une information et distingue ce qui est objectif et ce qui est subjectif. Il apprend à justifier ses choix et à confronter ses propres jugements avec ceux des autres. Il sait remettre en cause ses jugements initiaux après un débat argumenté, il distingue son intérêt particulier de l'intérêt général. Il met en application et respecte les grands principes républicains.

Responsabilité, sens de l'engagement et de l'initiative

L'élève coopère et fait preuve de responsabilité vis-à-vis d'autrui. Il respecte les engagements pris envers lui-même et envers les autres, il comprend l'importance du respect des contrats dans la vie civile. Il comprend en outre l'importance de s'impliquer dans la vie scolaire (actions et projets collectifs, instances), d'avoir recours aux outils de la démocratie (ordre du jour, compte rendu, votes notamment) et de s'engager aux côtés des autres dans les différents aspects de la vie collective et de l'environnement.

L'élève sait prendre des initiatives, entreprendre et mettre en oeuvre des projets, après avoir évalué les conséquences de son action ; il prépare ainsi son orientation future et sa vie d'adulte.

Domaine 4 : les systèmes naturels et les systèmes techniques

Ce domaine a pour objectif de donner à l'élève les fondements de la culture mathématique, scientifique et technologique nécessaire à une découverte de la nature et de ses phénomènes, ainsi que des techniques développées par les femmes et les hommes. Il s'agit d'éveiller sa curiosité, son envie de se poser des questions, de chercher des réponses et d'inventer, tout en l'initiant à de grands défis auxquels l'humanité est confrontée. L'élève découvre alors, par une approche scientifique, la nature environnante. L'objectif est bien de poser les bases lui permettant de pratiquer des démarches scientifiques et techniques.

Fondées sur l'observation, la manipulation et l'expérimentation, utilisant notamment le langage des mathématiques pour leurs représentations, les démarches scientifiques ont notamment pour objectif d'expliquer l'Univers, d'en comprendre les évolutions, selon une approche rationnelle privilégiant les faits et hypothèses vérifiables, en distinguant ce qui est du domaine des opinions et croyances. Elles développent chez l'élève la rigueur intellectuelle, l'habileté manuelle et l'esprit critique, l'aptitude à démontrer, à argumenter.

La familiarisation de l'élève avec le monde technique passe par la connaissance du fonctionnement d'un certain nombre d'objets et de systèmes et par sa capacité à en concevoir et en réaliser lui-même. Ce sont des occasions de prendre conscience que la démarche technologique consiste à rechercher l'efficacité dans un milieu contraint (en particulier par les ressources) pour répondre à des besoins humains, en tenant compte des impacts sociaux et environnementaux.

En s'initiant à ces démarches, concepts et outils, l'élève se familiarise avec les évolutions de la science et de la technologie ainsi que leur histoire, qui modifient en permanence nos visions et nos usages de la planète.

L'élève comprend que les mathématiques permettent de développer une représentation scientifique des phénomènes, qu'elles offrent des outils de modélisation, qu'elles se nourrissent des questions posées par les autres domaines de connaissance et les nourrissent en retour.

Objectifs de connaissances et de compétences pour la maîtrise du socle commun

Démarches scientifiques

L'élève sait mener une démarche d'investigation. Pour cela, il décrit et questionne ses observations ; il prélève, organise et traite l'information utile ; il formule des hypothèses, les teste et les éprouve ; il manipule, explore plusieurs pistes, procède par essais et erreurs ; il modélise pour représenter une situation ; il analyse, argumente, mène différents types de raisonnements (par analogie, déduction logique...) ; il rend compte de sa démarche. Il exploite et communique les résultats de mesures ou de recherches en utilisant les langages scientifiques à bon escient.

L'élève pratique le calcul, mental et écrit, exact et approché, il estime et contrôle les résultats, notamment en utilisant les ordres de grandeur. Il résout des problèmes impliquant des grandeurs variées (géométriques, physiques, économiques...), en particulier des situations de proportionnalité. Il interprète des résultats statistiques et les représente graphiquement.

Conception, création, réalisation

L'élève imagine, conçoit et fabrique des objets et des systèmes techniques. Il met en oeuvre observation, imagination, créativité, sens de l'esthétique et de la qualité, talent et habileté manuels, sens pratique, et sollicite les savoirs et compétences scientifiques, technologiques et artistiques pertinents.

Responsabilités individuelles et collectives

L'élève connaît l'importance d'un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement et de la santé et comprend ses responsabilités individuelle et collective. Il prend conscience de l'impact de l'activité humaine sur

l'environnement, de ses conséquences sanitaires et de la nécessité de préserver les ressources naturelles et la diversité des espèces. Il prend conscience de la nécessité d'un développement plus juste et plus attentif à ce qui est laissé aux générations futures.

Il sait que la santé repose notamment sur des fonctions biologiques coordonnées, susceptibles d'être perturbées par des facteurs physiques, chimiques, biologiques et sociaux de l'environnement et que certains de ces facteurs de risques dépendent de conduites sociales et de choix personnels. Il est conscient des enjeux de bien-être et de santé des pratiques alimentaires et physiques. Il observe les règles élémentaires de sécurité liées aux techniques et produits rencontrés dans la vie quotidienne.

Pour atteindre les objectifs de connaissances et de compétences de ce domaine, l'élève mobilise des connaissances sur :

- les principales fonctions du corps humain, les caractéristiques et l'unité du monde vivant, l'évolution et la diversité des espèces ;
- la structure de l'Univers et de la matière; les grands caractères de la biosphère et leurs transformations ;
- l'énergie et ses multiples formes, le mouvement et les forces qui le régissent ;
- les nombres et les grandeurs, les objets géométriques, la gestion de données, les phénomènes aléatoires ;
- les grandes caractéristiques des objets et systèmes techniques et des principales solutions technologiques.

Domaine 5 : les représentations du monde et l'activité humaine

Ce domaine est consacré à la compréhension du monde que les êtres humains tout à la fois habitent et façonnent. Il s'agit de développer une conscience de l'espace géographique et du temps historique. Ce domaine conduit aussi à étudier les caractéristiques des organisations et des fonctionnements des sociétés. Il initie à la diversité des expériences humaines et des formes qu'elles prennent : les découvertes scientifiques et techniques, les diverses cultures, les systèmes de pensée et de conviction, l'art et les oeuvres, les représentations par lesquelles les femmes et les hommes tentent de comprendre la condition humaine et le monde dans lequel ils vivent.

Ce domaine vise également à développer des capacités d'imagination, de conception, d'action pour produire des objets, des services et des oeuvres ainsi que le goût des pratiques artistiques, physiques et sportives. Il permet en outre la formation du jugement et de la sensibilité esthétiques. Il implique enfin une réflexion sur soi et sur les autres, une ouverture à l'altérité, et contribue à la construction de la citoyenneté, en permettant à l'élève d'aborder de façon éclairée de grands débats du monde contemporain.

Objectifs de connaissances et de compétences pour la maîtrise du socle commun

L'espace et le temps

L'élève identifie ainsi les grandes questions et les principaux enjeux du développement humain, il est capable d'appréhender les causes et les conséquences des inégalités, les sources de conflits et les solidarités, ou encore les problématiques mondiales concernant l'environnement, les ressources, les échanges, l'énergie, la démographie et le climat. Il comprend également que les lectures du passé éclairent le présent et permettent de l'interpréter.

L'élève se repère dans l'espace à différentes échelles, il comprend les grands espaces physiques et humains et les principales caractéristiques géographiques de la Terre, du continent européen et du territoire national : organisation et localisations, ensembles régionaux, outre-mer. Il sait situer un lieu ou un ensemble géographique en utilisant des cartes, en les comparant et en produisant lui-même des représentations graphiques.

Organisations et représentations du monde

L'élève lit des paysages, identifiant ce qu'ils révèlent des atouts et des contraintes du milieu ainsi que de l'activité humaine, passée et présente. Il établit des liens entre l'espace et l'organisation des sociétés.

Il exprime à l'écrit et à l'oral ce qu'il ressent face à une oeuvre littéraire ou artistique ; il étaye ses analyses et les jugements qu'il porte sur l'oeuvre ; il formule des hypothèses sur ses significations et en propose une interprétation en s'appuyant notamment sur ses aspects formels et esthétiques. Il justifie ses intentions et ses choix expressifs, en s'appuyant sur quelques notions d'analyse des oeuvres. Il s'approprie, de façon directe ou indirecte, notamment dans le cadre de sorties scolaires culturelles, des oeuvres littéraires et artistiques appartenant au patrimoine national et mondial comme à la création contemporaine.

Invention, élaboration, production

L'élève imagine, conçoit et réalise des productions de natures diverses, y compris littéraires et artistiques. Pour cela, il met en oeuvre des principes de conception et de fabrication d'objets ou les démarches et les techniques de création. Il tient compte des contraintes des matériaux et des processus de production en respectant l'environnement. Il mobilise son imagination et sa créativité au service d'un projet personnel ou collectif. Il développe son jugement, son goût, sa sensibilité, ses émotions esthétiques.

Il connaît les contraintes et les libertés qui s'exercent dans le cadre des activités physiques et sportives ou artistiques personnelles et collectives. Il sait en tirer parti et gère son activité physique et sa production ou sa performance artistiques pour les améliorer, progresser et se perfectionner. Il cherche et utilise des techniques pertinentes, il construit des stratégies pour réaliser une performance sportive. Dans le cadre d'activités et de

projets collectifs, il prend sa place dans le groupe en étant attentif aux autres pour coopérer ou s'affronter dans un cadre réglementé.

Pour mieux connaître le monde qui l'entoure comme pour se préparer à l'exercice futur de sa citoyenneté démocratique, l'élève pose des questions et cherche des réponses en mobilisant des connaissances sur :

- les principales périodes de l'histoire de l'humanité, situées dans leur chronologie, les grandes ruptures et les événements fondateurs, la notion de civilisation ;
- les principaux modes d'organisation des espaces humanisés ;
- la diversité des modes de vie et des cultures, en lien avec l'apprentissage des langues ;
- les éléments clés de l'histoire des idées, des faits religieux et des convictions ;
- les grandes découvertes scientifiques et techniques et les évolutions qu'elles ont engendrées, tant dans les modes de vie que dans les représentations ;
- les expressions artistiques, les oeuvres, les sensibilités esthétiques et les pratiques culturelles de différentes sociétés ;
- les principaux modes d'organisation politique et sociale, idéaux et principes républicains et démocratiques, leur histoire et leur actualité ;
- les principales manières de concevoir la production économique, sa répartition, les échanges qu'elles impliquent ;
- les règles et le droit de l'économie sociale et familiale, du travail, de la santé et de la protection sociale.